



Conditions générales de Vente de séjour locatif (location) :

Les conditions générales de vente et les conditions particulières forment un ensemble qui fait partie intégrante du contrat de vente et dont l'acceptation globale est obligatoire avant la conclusion de toute vente. La demande de réservation entraîne l'adhésion aux présentes conditions de vente et l'acceptation complète et sans réserve de leurs dispositions.

Définitions

- "Iris Parc": Nom commercial de la chaîne de campings exploités par la société de droit étranger Holding BASAFI B.V., propriétaire des campings "Iris Parc".
- "Client": Chaque locataire/ campeur visitant le camping

1) Application

Les présentes conditions s'appliquent à tous les contrats de vente de séjours aux campings "IRIS PARC". Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée.

2) Prix

2.1) Les prix sont indiqués en Euros. La TVA est toujours comprise. Les prix indiqués ne comprennent que les prestations mentionnées dans la réservation. Le montant de la taxe de séjour n'est pas compris dans les prix indiqués. Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes. Le montant de la taxe de séjour est payable sur place par le client

2.2) Les prix mentionnés sur le site, guide d'Iris Parc sont susceptibles de modification sans préavis et seul le prix indiqué dans la confirmation de réservation est contractuel.

2.3) Des erreurs ou fautes évidentes ne lient pas Iris Parc. Il s'agit de telles erreurs ou fautes dont c'est évident, du point de vue d'un voyageur moyen, tellement connaissable ou qui devraient être tellement connaissable, à première vue.

3) Conditions de réservation

3.1) La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping après réception de l'acompte et après, soit réception du contrat dûment complété et signé, soit après l'accomplissement de la procédure de réservation en ligne.

3.2) La réservation ne lie Iris Parc, qu'après confirmation de celle-ci par Iris Parc. Iris Parc se réserve le droit de refuser une réservation, en fonction de la disponibilité ou d'une façon générale en tout circonstance de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Iris Parc propose des séjours à vocation familiale. Iris Parc se réserve donc le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe.

3.3) Chaque réservation est faite à titre strictement personnel. En aucune cas, une réservation ne sera cédée à autrui sans l'acceptation écrite du camping.

4) Conditions de paiement

4.1) Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour au camping.

4.2) Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

5) Modifications

Chaque demande de modification d'une réservation doit être communiqué à Iris Parc par écrit.

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date du début de séjour, et dans la limite des possibilités.

Iris Parc pourra facturer les frais résultant d'une modification demandée au client.

6) Annulation

En cas d'annulation, le client doit en aviser le camping par lettre recommandée. L'annulation prendra effet à la date de réception du courrier. Toute annulation entraîne l'exigibilité des frais suivants :

- Annulation plus de 42 jours avant la date de début du séjour, l'acompte du séjour;

- Annulation entre le 42ème jour (inclus) et le 28ème jour (exclus) avant la date de début du séjour, 60% du montant du séjour;
- Annulation entre le 28ème jour (inclus) et le jour (exclus) avant la date de début du séjour, 90% du montant de séjour;
- Annulation moins d'un jour (inclus) avant la date ou plus tard: le montant total du séjour.

En cas d'annulation du fait d'Iris Parc, sauf en cas de force majeure, le séjour sera remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra donner lieu à un remboursement.

Il vous est toujours possible de souscrire une assurance annulation auprès de votre courtier habituel

7) Le séjour

7.1) Les documents suivants seront demandés à votre arrivée sur le camping. Afin de faciliter le contrôle, il vous est demandé de préparer ces documents avant votre entrée en réception:

- la confirmation de réservation (voucher)
- la pièce d'identité de la personne ayant réservé
- le montant de la caution pour les personnes ayant réservé un hébergement locatif
- le montant de la taxe de séjour à payer sur place

7.2) Heures et jours d'arrivée/ départ :

Les heures d'arrivées sont :
Emplacement :
de 15:00 à 20:00 heure

Locatifs : Mobilhome et tente :
de 16:00 à 20:00 heure

Le contrôle de départ des locatifs :
de 08:00 à 11:00 heure.

7.3) Caution : Pour les hébergements locatifs, une caution de € 150 sera demandée au client en début de séjour. Ce montant sera remboursé en fin de séjour, déduction éventuelle faite du coût du matériel manquant, abîmé ou cassé. Si vous êtes en défaut concernant le règlement de la caution, Iris Parc aura le droit de dissoudre le contrat immédiatement.

Nettoyage d'hébergement locatif. Dans le cas que votre hébergement n'aura pas été nettoyé avant votre

départ, vous êtes dans l'obligation de payer un forfait nettoyage de € 50,- TTC.

7.4) Afin de pouvoir fournir aux clients l'occasion d'une meilleure jouissance de leur séjour, le camping dispose d'un règlement intérieur. Les clients s'engagent à respecter le règlement intérieur mis à disposition à la réception du camping.

Pour la même raison précisée ci-dessus les clients sont tenus de suivre des instructions du personnel du camping.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une nuitée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

8) Responsabilité

Iris Parc ne peut être tenue pour responsable que des fautes qui lui sont exclusivement imputables, prouvées par le client et lui ayant causé un préjudice direct. Il appartient au client de s'assurer que le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

En tout état de cause, le montant de dommages et intérêts dus par Iris Parc, du fait de la mise en œuvre de la responsabilité ci-dessus visée, ne pourra excéder le montant des sommes encaissées, à cette date par Iris Parc au titre du contrat dans le cadre duquel la ou les fautes auront été constatées.

En tout cas, la responsabilité d'Iris Parc sera limitée au maximum au montant qui correspond à la somme totale de réservation, sauf la responsabilité résultant d'une faute grave

Chaque client est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendre visite.

9) Litige

En cas de litige, la la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu d'exploitation du camping.

10) Droit applicable

Tout différend, toute réclamation ou tout litige relatifs aux modalités de réservation d'un séjour ou d'un emplacement de camping est soumis au droit français.